

AFFAIRE N° 9

DEMANDE AUTORISATION de procéder à des adjudications et de conclure des marchés de gré à gré pendant l'année 1959

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 90 parag.6 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de procéder à des adjudications et de conclure des marchés de gré à gré avec des entrepreneurs ou fournisseurs, pour travaux, fournitures ou transports à effectuer dans la limite des crédits prévus au budget de l'exercice 1959, savoir:

- Chap. XIX art. 2 - Mobilier et installation
- Chap. XXI art. 5 - Fournitures aux élèves indigents
- Chap. XXI art. 7 - Amélioration hygiène alimentaire des écoliers
- Chap. XXI art. 8 - Equipement cours complémentaire
- Chap. XXIV art. 7 - Réparation des écoles./.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Le MAIRE. - Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.